

Nombre de conseillers : 15
. en exercice : 15
. présents : 14
. votants : 14

L'an deux mille vingt-six, le dix-sept septembre à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la commune de MAHALON (Finistère), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de M. Raymond BETROM, Maire.

Date de convocation : 10 septembre 2026

Présents : BETROM Raymond, CELTON Fabien, PERON Marie-Hélène, LE BRUN Raphaël, BRENEOL Carine, CLAQUIN Éric, LE CORRE Marie-Renée, BARIOU Alain, D'HERVE Christophe, GOURRET Corinne, FAILLARD Anthony, LE CORRE Caroline, TREANTON Aurore, KERSUAL Laëtitia.

Absents : MOULLEC Xavier

Secrétaire : BRENEOL Carine

7- Règlement intérieur du conseil municipal de Mahalon

Monsieur le Maire expose que l'article L2121-8 du Code Général des Collectivités Territoriales indique que les communes ayant 1000 habitants et plus, ont pour obligation d'établir un règlement intérieur dans les 6 mois à venir, après installation du conseil et de son Maire.

Le contenu du règlement intérieur a vocation à fixer des règles propres de fonctionnement interne, dans le respect toutefois des dispositions législatives et réglementaire en vigueur.

Le règlement intérieur constitue une véritable législation interne du conseil municipal. Il s'impose en premier lieu aux membres du conseil, qui doivent respecter les procédures qu'il prévoit : le non-respect de ces règles peut entraîner l'annulation de la délibération du conseil municipal.

Il décrit notamment :

- les modalités de consultation de contrat de service public ;
- les questions orales ;
- les modalités de débats d'orientations budgétaires ;
- la périodicité des séances...

Le projet de règlement intérieur est joint en annexe de la présente délibération.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et après en avoir délibéré, le conseil municipal de Mahalon, à l'unanimité, approuve le règlement intérieur du Conseil Municipal pour la durée du mandat actuel.

Fait et délibéré à Mahalon, le 17 septembre 2026.

A Mahalon, le 18 septembre 2026

Raymond BETROM
Le Maire

